

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-LOIRE
COMMUNE DE MOUDEYRES

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATION DU
CONSEIL MUNICIPAL DE MOUDEYRES
SÉANCE DU 10 NOVEMBRE 2025
DCM 2025 / 026

Nombre de membres

- En exercice : 9
- Présents : 6
- Excusés représentés : 0
- Absents : 3
- Votants : 6 Pour : 6
Contre : 0
Abstention : 0

Date de convocation : 03 novembre 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le dix du mois de novembre à 20 heures 30 s'est réuni le conseil municipal de la commune de Moudeyres, régulièrement convoqué, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de GENTES Laurent, Maire.

Présents : CELLE Éric
GENTES Laurent CHANAL Fabrice
GRAIL Jérôme DESCAMPS Véronique
PERBET Yoann

Absent(s) excusé(s):

Absents : DALENS Gérard, GIROUD Florence, ROUSSET Cédric

Secrétaire de séance : CELLE Éric

DENEIGEMENT 2025-2026

Comme l'année dernière, Monsieur le Maire propose de faire appel à la société Ribes TP basée aux Estables pour réaliser le déneigement des voies communales pendant l'hiver 2025-2026.

Les tarifs proposés restent identiques à ceux de la saison précédente, à savoir : un forfait mensuel de 20 heures à 80 € HT de l'heure et une facturation de toute heure supplémentaire à 80 € HT de l'heure. La convention s'étalerait sur la période du 15 novembre 2025 au 15 mars 2026.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

- **Décide** de faire appel à l'entreprise Ribes TP pour le déneigement des voies communales sur la période du 15 novembre 2025 au 15 mars 2026 selon les tarifs indiqués ci-dessus ;
- **Inscrit** les crédits nécessaires au chapitre 011 ;
- **Autorise** M. le Maire à signer une convention de déneigement avec l'entreprise Ribes TP.

Fait et délibéré les an, mois, jour et heure ci-dessus indiqués.
Au registre sont les signatures
Pour extrait conforme

Le Maire,
Laurent GENTES



AR Prefecture

043-214301442-20251110-2025_026-DE
Reçu le 18/11/2025